

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés par leur gouvernement respectif, ont signé le présent Accord.

FAIT à Tokyo, en double exemplaire, en langues anglaise, française et japonaise, les trois textes faisant également foi, ce onzième jour du mois d'avril, 1978.

BRUCE RANKIN

*Pour le gouvernement du Canada*

SUNAO SONODA  
YASUSHI HATTORI

*Pour le gouvernement du Japon*